

CONTRIBUTION A L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PECHE MARITIME TRADITIONNELLE ET ARTISANALE A MADAGASCAR : L'EXEMPLE DE MAHAJANGA

par

ANDRIANTSOA Mamy Hyacinthe¹

I. - INTRODUCTION

Les produits de la Pêche Maritime constituent pour l'économie malgache un facteur important dans l'alimentation humaine. De plus, la pêche offre un bon nombre d'emplois à l'heure actuelle et c'est un secteur qui fait entrer beaucoup de devises étrangères pour Madagascar.

La réalisation de cette étude a pour objectif d'actualiser les données se rapportant à la vie socio-économique des pêcheurs traditionnels et artisanaux dans le Faritany de Mahajanga.

II. - DONNEES SOCIOLOGIQUES

2.1. - POUR LA PECHE TRADITIONNELLE

En fin janvier 1987, nous avons recensé 77 villages de pêche répartis sur 660 kilomètres de côte. Ce recensement a été effectué sur la côte comprise entre Mindrony au nord et Amparafaka à l'ouest. Sur ces 660 km vivent 1469 pêcheurs travaillant sur 878 pirogues. Par estimation à partir de ces données, on peut avancer à 90 environ le nombre de villages se trouvant tout le long des côtes du Faritany de Mahajanga et à 1700 environ le nombre de pêcheurs.

Les données se rapportant sur les engins de pêche sont présentées dans le tableau suivant:

Ligne à main	Filet maillant			Valakira	Kopiko	Sihitra	Sennes de plage
	Harato	H.Jerifa	Jerifa				
3000	416	40	6	67	169	242	88

Tableau n°1 : Les engins de pêche traditionnelle .

1. Résumé de mémoire d'ingénieur ESSA préparé au CNRD en 1986 - 1987 et soutenu en 1988

L'activité à la pêche concerne surtout les personnes âgées de 20 à 30 ans. On a remarqué que les pêcheurs plus âgés commencent à travailler plutôt la terre et abandonner la pêche.

2.2.- POUR LA PECHE ARTISANALE

A partir des enquêtes effectuées auprès des cinq sociétés de pêche artisanale à savoir

- la SOGEDIS,
- le Martin Pêcheur,
- le COPEMAD,
- Madame RASAMOELY R.,
- Madame HOFFER S.,

nous avons pu collecter les données suivantes jusqu'à la fin de l'année 1986 :

- nombre de bateaux de pêche artisanale = 16;
- nombre de pêcheurs artisanaux = 116.

41% des pêcheurs artisanaux sont des pêcheurs autochtones (Sakalava) mais on peut remarquer aussi la présence des Vezo provenant du sud ouest de l'île.

Par rapport à la pêche traditionnelle, les pêcheurs artisanaux sont plus âgés et se situent dans la classe d'âge 30 - 35 ans. Les plus jeunes préfèrent occuper des emplois en ville.

Le nombre de jours de sorties pour une marée ainsi que le nombre de pêcheurs par marée et par bateau sont donnés dans les tableaux suivants :

Marées (j)	5	6	7	8	9	10
Fréquence	12	20	25	11	2	4

Tableau n°2 : Variation du nombre de jours à la marée

nb Pr/marée	5	6	7	8	9	10
Fréquence	6	10	9	9	1	1

Tableau n°3 : Variation du nombre de pêcheurs à la marée

III. - DONNEES ECONOMIQUES

Cette étude a été élaborée pour pallier au manque généralisé de données de base qui est pourtant un premier paramètre à connaître si on voudrait développer le secteur pêche. Une estimation de la production du Faritany de Mahajanga et une présentation très simple des circuits de

commercialisation sont effectuées.

3.1.- ESTIMATION DE LA PRODUCTION

3.1.1.- Pour la pêche traditionnelle

Le taux d'autoconsommation est évalué à :

- 8 à 19% pour les villages situés à moins de 15 km d'une grande ville;
- 25% environ pour ceux situés à moins de 30 km;
- 40 à 50% pour les villages éloignés de la ville.

En procédant à la méthode de calcul de REY (1982), nous avons eu la formule suivante :

$$T = C + E + (C+E)50\%$$

où T : total de la production;
C : consommation locale;
E : expédition hors du Faritany;
(C+E)50% : autoconsommation.

La production moyenne estimée à partir de cette formule varie de 680 tonnes à 2200 tonnes par an de 1974 à 1985.

Selon les calculs que nous avons effectués la production moyenne du Faritany de Mahajanga est de 1650 tonnes/an.

3.1.2.- Pour la pêche artisanale

- En tenant compte de la production moyenne par bateau de 660 kg/sortie et du nombre de bateaux calculé à partir de ses puissances motrices à 18,6;
- supposant que chaque bateau effectue 2,4 marées par mois et sur 10 mois d'exercice dans l'année;

la production totale annuelle serait de :

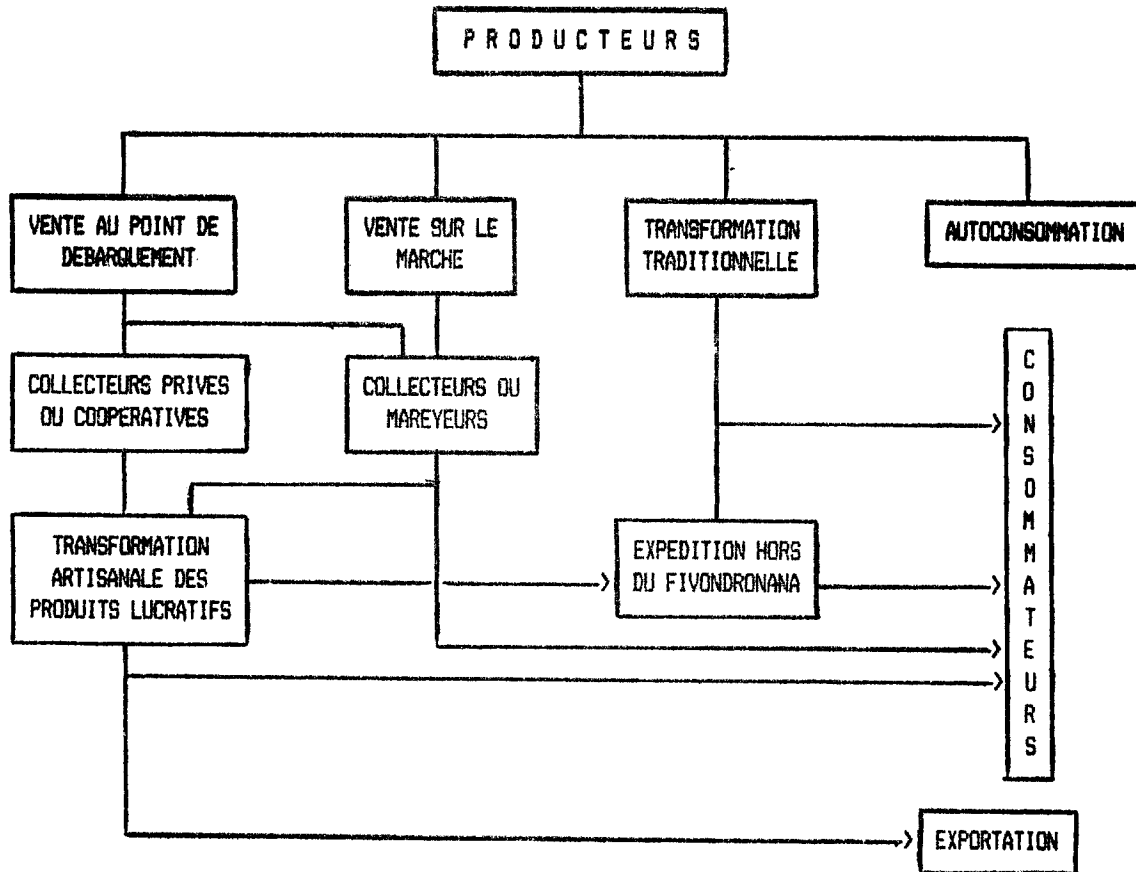
$$(18,6 \times 2,4 \times 10 \times 660) = 294\ 624 \text{ kg}$$

Telles sont les productions estimées de la pêche maritime traditionnelle et artisanale. Dans un second paragraphe il est utile d'élaborer les circuits de commercialisation.

3.2.- LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Les circuits de commercialisation tant pour la pêche traditionnelle qu'artisanale sont complexes.

3.2.1.- Pour la pêche traditionnelle

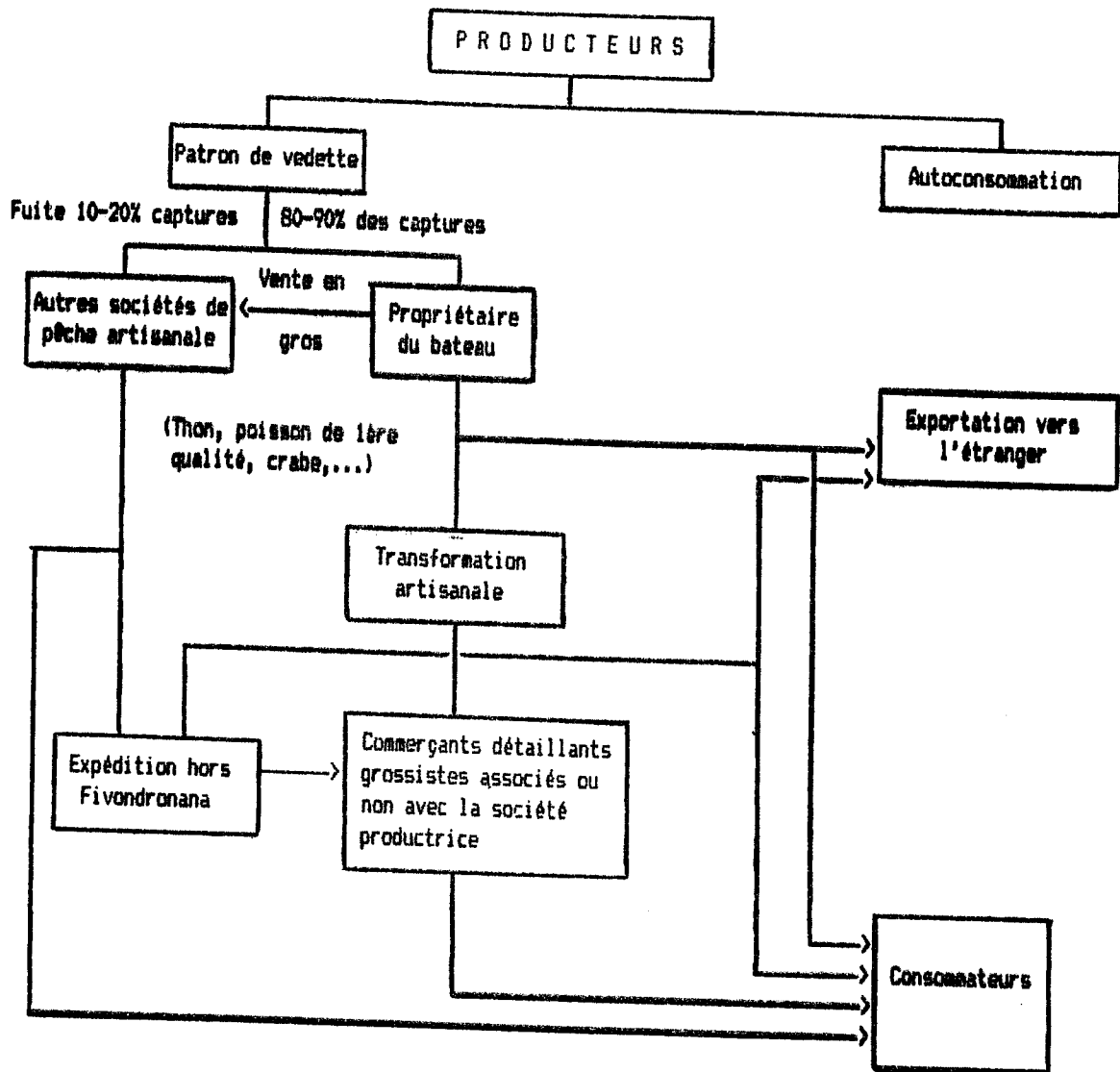


50 à 60% de la capture (voire 80% pour les villages trop enclavés) sont destinés à l'autoconsommation.

La vente peut alors se faire de trois manières :

- soit vente directe aux consommateurs sur le lieu de débarquement;
- soit vente aux collecteurs privés ou appartenant à des organismes (sociétés de pêche artisanale);
- soit écoulement vers le marché le plus proche par l'intermédiaire des femmes des pêcheurs ou par le pêcheur lui-même.

3.2.2.- Pour la pêche artisanale



La présence d'un taux de fuite de 10 à 20% indique que la totalité des produits débarqués ne sont pas livrés à la société. Ce type de circuit peut être modifié selon que l'on rencontre des cas particuliers.

3.3.- INVESTISSEMENTS

Les investissements calculés dans ce paragraphe ne concernent que le pêcheur traditionnel. Les pêcheurs artisanaux sont considérés comme des salariés.

Les investissements portent surtout sur l'achat de la pirogue, de la voile et ses accessoires et des engins de pêche.

a) La pirogue

- tronc d'un kapokier (1) de 6 à 7 m	6 000 Fmg
- 4 planches pour la constitution des bordés à 2 500 Fmg chacune	10 000 Fmg
- 1 balancier (2)	5 000 Fmg
- clous galvanisés n° 12, 15, 20 en mélange 1 kg	6 000 Fmg
- "Tahila" (bois très dur pouvant servir de clou)	500 Fmg
- 5 kg de goudron à 2 000 Fmg le kilo	10 000 Fmg
- 1 kg de peinture à 3 000 Fmg	3 000 Fmg
Coûts des matériels	
	40 500 Fmg

b) La voile et ses accessoires

- 20 m de tissu (0,90 m de large) à 1 000 Fmg le mètre	20 000 Fmg
- 12 m de corde en nylon (pour remonter la voile) à 600 Fmg le mètre	7 200 Fmg
- 30 m de corde en nylon (bordant la voile) à 300 Fmg le mètre	9 000 Fmg
- 12 m de corde en nylon (pour soutenir le mât) à 600 Fmg le mètre	7 200 Fmg
- 100 m de corde en sisal (pour l'ancre) à 50 Fmg le mètre ..	5 000 Fmg
- 2 rames à 2 000 Fmg la pièce	4 000 Fmg
Coûts des matériels	
	52 400 Fmg

Le coût total des matériels s'élève à 92 900 Fmg

Il est très difficile d'estimer le coût de la main-d'oeuvre car ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui fabriquent leur pirogue et ses accessoires, de même que les frais de déplacement. Mais on peut évaluer ce coût à 30 000 Fmg environ si une pirogue qui vient d'être fabriquée avec sa voile et ses accessoires est vendue jusqu'à 130 000 Fmg.

c) Les engins de pêche

Pour la ligne à main :

- 1 bobine de fil nylon de force 36 kg	5 000 Fmg
- 1 bobine de fil nylon de force 19,5 kg	3 000 Fmg
- 1 bobine de fil nylon de force 66 kg	7 000 Fmg

Ce qui fait que le pêcheur traditionnel doit investir pour ses lignes de pêche une somme de 15 000 Fmg ajoutée de 1 800 Fmg pour les hameçons.

3.4.- REVENUS

3.4.1.- Pour les pêcheurs traditionnels

En tenant compte de la valeur des chiffres d'affaires à 964 000 Fmg ainsi que ses frais d'exploitation annuels de 105 600 Fmg, le pêcheur

traditionnel ne pratiquant que la pêche à la ligne a un revenu brut mensuel de 35 800 Fmg environ. Ce chiffre est nettement supérieur à la valeur du SMIG de l'année 1986.

3.4.2.- Pour la pêche artisanale

Il est nécessaire de diviser ce paragraphe en trois parties.

a) Pour le pêcheur artisanal

Si la rémunération à chaque sortie du pêcheur artisanal varie de 12 350 à 21 850 Fmg, sa rémunération mensuelle est de l'ordre de 29 640 à 52 440 Fmg s'il effectue une sortie en mer de 2,4 fois par mois.

b) Pour le patron de vedette

Pour évaluer le revenu du patron de vedette, il est nécessaire d'établir son Compte d'Exploitation Général :

Cpte	C H A R G E S	Cpte	P R O D U I T S
60	ACHATS MAT. CONSOMM. - Gas-oil 558 000 - Huile HDB40 102 960 - Appâts 36 000 - Vivres 720 000	70	VENTES BRUTES - Ventes directes . Pois. div. 4 773 000 . Thons 42 000
61	FRAIS DE PERSONNELS - Rémunération marin . Pois. div. 2 386 500 . Thons 21 000 - Bénéf. d'ex. 990 540		
	4 815 000		4 815 000

Tableau n°4 : Compte d'Exploitation Générale du patron de vedette

Si le bénéfice d'exploitation du patron de vedette est de 990 540 Fmg par an, alors son revenu mensuel s'élève à 82 545 Fmg (chiffre attribué à un patron de vedette ne pratiquant pas la pêche avec ses marins-pêcheurs).

Par contre, s'il participe à la pêche proprement dite son revenu varie de 110 000 à 135 000 Fmg par mois.

c) Pour la société titulaire des vedettes

Tous les produits collectés par les patrons de vedette devront être vendus en totalité à la société. Nous avons évalué les charges et produits de la société en pourcentage (tableau n°5).

CHARGES		PRODUITS	
N° Compte	valeur %	N° Compte	valeur %
60 ACHATS		70 VENTES	
600 Achats des poissons	48,79	700 Ventes de poissons et prestations de service	91,60
602 Achats matières consommables		701 Ventes matières consommables	
6024 Carburant vedettes	07,84	7011 Carburant vedettes	07,20
6027 Fournitures	00,96	7012 Autres	01,20
607 Achats emballages	00,10		
61 FRAIS DE PERSONNEL			
610 Réaunération pêcheurs	07,13		
617 Charges sociales des personnels à terre			
6170 CNaPS	00,07		
6175 IRSA	00,96		
618 Autres charges sociales			
6180 Frais médicaux	00,31		
62 IMPOTS ET TAXES			
620 Taxes de prélèvement	00,01		
63 T.F.S.E.			
630 Loyers et charges locatives	03,41		
631 Entretien et réparation	01,16		
632 Travaux exécutés à l'extérieur	41,44		
633 Petits outillages	00,34		
634 Fournitures faites à l'entreprise			
6340 JI.RA.MA.	09,78		
64 TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS			
641 Voyages et déplacements	03,30		
643 Frêts et transports sur achats	01,68		
66 FRAIS DIVERS DE GESTION	00,36		
67 FRAIS FINANCIERS			
672 Intérêts bancaires	00,28		
BENEFICE D'EXPLOITATION	12,08		
	100 %		100 %

Tableau n° 5 : Compte d'Exploitation Générale simplifiée d'une société de pêche artisanale

IV. - CONCLUSION

Il nous paraît intéressant de réactualiser périodiquement les chiffres se rapportant à la pêche maritime pour pouvoir prendre les mesures d'aménagement. Il faudrait traiter scientifiquement les données publiées par le Service de la Pêche et de l'Aquaculture.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

REY J.C., 1982.- La pêche maritime à Madagascar.
Doc. SWIOP/DISO : RAF/79/065/WP/01/82/F.